

Plan de mesures 2021–2024 en bref

de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017–2024



Un projet commun de:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Konferenz der Kantonalen
Direktoren für
Gesundheit
Conférence des directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e
direzioni della sanità



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Contribution à la stratégie

2030

Santé • Gesundheit • Sanità • Sanadad

Mentions légales

Éditeur:

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Promotion Santé Suisse (PSCH)

Date de publication:

Août 2020

Contact:

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Courriel : praeventionsstrategien@bag.admin.ch
Internet : www.bag.admin.ch/mnt

Versions linguistiques:

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

Documents complémentaires:

Stratégie Santé2030 du Conseil fédéral
Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)
Plan de mesures 2021-2024 de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

Table des matières

INTRODUCTION	4
<hr/>	
MESURES	5
<hr/>	
I. Mesures principales	7
1. Promotion de la santé et prévention destinées à la population	9
2. Prévention dans le domaine des soins	10
3. Prévention dans l'économie et le monde du travail	11
II. Mesures transversales	12
A. Coordination et coopération	14
B. Financement	15
C. Monitoring et recherche	16
D. Information et formation	17
E. Conditions-cadres	18
THÈMES MAJEURS	19
<hr/>	
Égalité des chances en matière de santé	19
Phase de la vie « Enfance et adolescence »	20
Phase de la vie « Vieillesse »	21
Phase de la vie « Age adulte »	22

Contexte

Le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les affections chroniques des voies respiratoires constituent les principales causes de décès prématuré en Suisse, occasionnant beaucoup de souffrances chez les personnes concernées et leurs proches. Ces maladies non transmissibles (MNT ou, en anglais, non communicable diseases) sont responsables des décès prématurés (avant l'âge de 70 ans) chez 50 % des hommes et 60 % des femmes environ. Avec les troubles musculo-squelettiques et la démence, ces six MNT occasionnent 41 % de l'ensemble des dépenses de santé. Si l'on y ajoute les maladies psychiques qui accompagnent souvent les MNT, on arrive à 51 % des dépenses de santé.

La « Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017–2024 »¹ a été établie pour relever les défis posés par ces maladies. Elle inclut désormais la prévention des pathologies de la démence. La vision est formulée de la manière suivante: « Plus de personnes restent en bonne santé ou bénéficient d'une qualité de vie élevée en dépit d'une maladie chronique. Moins de personnes souffrent de maladies non transmissibles évitables ou décèdent prématurément. Quel que soit leur statut socio-économique, les personnes sont encouragées à adopter des styles de vie propices à la santé dans un environnement favorable à la santé. »

Le Dialogue Politique nationale de la santé (plateforme permanente de la Confédération et des cantons) et le Conseil fédéral ont adopté la stratégie MNT début 2016. Elle est mise en œuvre depuis janvier 2017 en coordination avec la Stratégie nationale Addictions 2017–2024, avec les mesures adoptées par le Dialogue Politique nationale suisse de la santé dans le domaine de la santé psychique et, ponctuellement, avec les activités du Plan d'action pour la prévention du suicide.

Mandat

Sur mandat du Conseil fédéral (stratégie Santé2020) et du Dialogue Politique nationale suisse de la santé, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) ont élaboré des mesures visant à mettre en œuvre la stratégie MNT. La Confédération, les cantons et PSCH orientent leurs activités en fonction de la Stratégie MNT.

Plan de mesures MNT

Sur la base du rapport intermédiaire, de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre entre 2017 et 2020 ainsi que les développements dans certains domaines, le plan de mesures a été adapté pour cette seconde phase de mise en œuvre (2021-2024).

Ce plan de mesures présente les actions que la Confédération, les cantons et PSCH doivent mettre en œuvre pour améliorer la coordination entre les acteurs, accroître l'efficacité de la prévention et de la promotion de la santé et atteindre les objectifs visés par la stratégie MNT.

Le présent plan répartit les principales mesures en trois groupes. Ceux-ci sont complétés et renforcés par des mesures transversales.

¹ Cf. à ce propos : Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017–2024, Berne, Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), p. 5 à 7
Disponible sur : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html>

Trois groupes de mesures

Les principales mesures réparties en trois groupes couvrent les deux champs d'action principaux de la stratégie MNT 2017–2024: « Promotion de la santé et prévention » et « Prévention dans le domaine des soins ».

1. La **promotion de la santé et la prévention destinées à la population** s'adressent aux individus dans leur quotidien (cadre de vie) et visent à lutter de manière coordonnée contre les facteurs de risque dans certains groupes de la population. Les programmes sont principalement planifiés au niveau cantonal et mis en œuvre par des ONG, des villes et des communes (champ d'action « Promotion de la santé et prévention »).
2. La **prévention dans le domaine des soins** s'adresse aux personnes qui sont en contact avec le système sanitaire et social, soit parce qu'elles présentent des risques accrus de développer une maladie, soit parce qu'elles sont déjà malades. Ce groupe de mesures ancre la prévention dans la chaîne de la prise en charge. Les multiplicateurs, autrement dit les professionnels du domaine sanitaire et social (corps médical, personnel soignant, psychothérapeutes, travailleurs sociaux etc.) et les acteurs de la santé publique jouent un rôle particulier à cet égard (champ d'action « Prévention dans le domaine des soins »).
3. La **prévention dans l'économie et le monde du travail** souligne le rôle de l'économie pour la santé de la population, tant en qualité d'employeur que de producteur de biens et de prestations. Les mesures dans ce domaine sont prises volontairement et peuvent être concrétisées grâce à l'engagement des entreprises (champ d'action « Promotion de la santé et prévention »).

Mesures transversales

Des mesures interdisciplinaires viennent s'ajouter pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie MNT. Elles concernent les champs d'action « Coordination et coopération », « Financement », « Monitoring et recherche », « Information et formation » et « Conditions-cadres » définis dans la stratégie MNT.

Thèmes majeurs

« L'égalité des chances en matière de santé » ainsi que les phases de la vie « enfance et adolescence », « âge adulte » et « vieillesse » sont considérées comme des thèmes majeurs pour l'ensemble des mesures. Ils décrivent la problématique ainsi que leur pertinence dans les trois groupes de mesures.



1. Promotion de la santé et prévention destinées à la population

- Développer les programmes cantonaux de prévention et de promotion de la santé
- Réduire les facteurs de risque (tabagisme et abus d'alcool) et renforcer les facteurs de protection (alimentation et activité physique)
- Aborder les individus dans toutes les phases de la vie et dans leur environnement
- Encourager l'égalité des chances

2. Prévention dans le domaine des soins

- Améliorer les interfaces entre la prévention et les soins
- Réduire les facteurs de risque (tabagisme et abus d'alcool) et renforcer les facteurs de protection (alimentation et activité physique)
- Encourager l'égalité des chances

3. Prévention dans l'économie et le monde du travail

- Promouvoir les compétences en matière de santé des travailleurs (gestion de la santé en entreprise)
- Renforcer les conditions-cadres propices à la santé en collaboration avec l'économie (amélioration des offres favorables à la santé)

A. Coordination et coopération

B. Financement

C. Monitoring et recherche

D. Information et formation

E. Conditions-cadres

II. Mesures transversales

I. Mesures principales

La stratégie repose sur les principales mesures réparties dans les trois groupes de mesures (GM) suivants: «Promotion de la santé et prévention destinées à la population», «Prévention dans le domaine des soins» et «Prévention dans l'économie et le monde du travail». Les descriptions des mesures mettent également en lumière l'importance de l'interaction entre les acteurs impliqués pour que les activités correspondantes puissent déployer tous leurs effets.

1.

Groupe de mesures

**Promotion de la santé
et prévention destinées
à la population**

2.

Groupe de mesures

**Prévention dans le domaine
des soins**

3.

Groupe de mesures

**Prévention dans l'économie
et le monde du travail**

1. Promotion de la santé et prévention destinées à la population

- 1.1 Développer la prévention du tabagisme et de l'abus d'alcool ainsi que la promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée.
- 1.2 Cibler spécifiquement les enfants et les adolescents ainsi que les adultes et les personnes âgées.
- 1.3 Présenter les facteurs de succès des programmes cantonaux de prévention.

PRINCIPAUX ACTEURS

Cantons/CDS PSCH

Confédération (OFSP, OFSP0, OSAV, FPT)

AGENTS PAYEURS

Moyens cantonaux (y compris d'ime de l'alcool) PSCH FPT AFD

OFSP et OSAV

2. Prévention dans le domaine des soins

- 2.1 Élaborer les principes et les critères relatifs à la qualité.
- 2.2 Encourager les projets visant à renforcer la prévention dans le domaine des soins.
- 2.3 Assurer la formation postgrade et continue des professionnels de la santé.
- 2.4 Renforcer l'autogestion des personnes atteintes de maladies et de leurs proches.
- 2.5 Encourager l'utilisation des nouvelles technologies.

PRINCIPAUX ACTEURS

PSCH Cantons/CDS

Confédération (OFSP, FPT)

eHealth Suisse

AGENTS PAYEURS

PSCH FPT OFSP

3. Prévention dans l'économie et le monde du travail

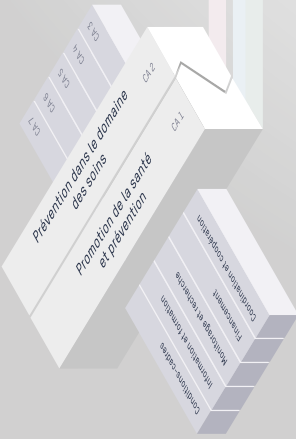
- 3.1 Adapter l'instrument d'analyse du stress sur le lieu de travail FWS à des branches ou à des métiers spécifiques.
- 3.2 Développer l'offre FWS Apprentice pour les apprentis et les personnes qui dispensent une formation professionnelle.
- 3.3 Instaurer une collaboration institutionnelle dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise.
- 3.4 Développer la collaboration avec l'économie et faciliter les choix favorables à la santé.

PRINCIPAUX ACTEURS

PSCH Confédération (OFSP, OSAV, OFAS, SECO)

AGENTS PAYEURS

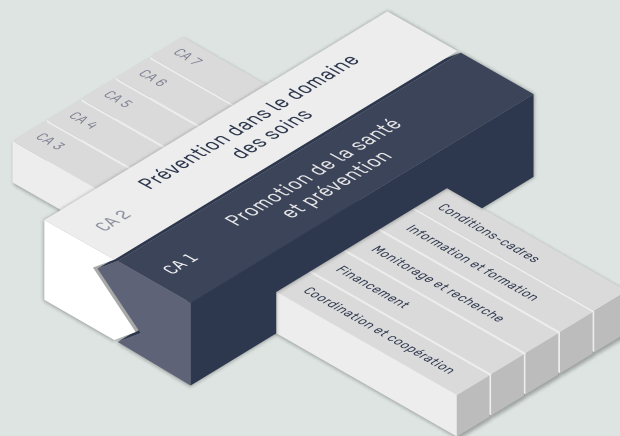
Economie



Promotion de la santé et prévention destinées à la population

Champ d'action 1 « Promotion de la santé et prévention » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

Conformément à la stratégie MNT, les programmes de prévention et de promotion de la santé existants sont développés de manière à améliorer l'efficacité de la prévention du cancer, des maladies cardio-vasculaires, des affections chroniques des voies respiratoires, du diabète et des troubles musculo-squelettiques. Comme jusqu'à présent, il s'agit de prévenir le tabagisme, l'abus d'alcool, l'alimentation déséquilibrée et la sédentarité dans toutes les phases de la vie. Les individus sont soutenus dans leurs efforts pour réduire ces facteurs de risque, mettre en place des facteurs de protection et développer des styles de vie favorables à la santé. Ainsi les compétences en matière de santé et la responsabilité des individus sont renforcées. Les approches « phases de la vie » et « cadre de vie » sont renforcées, et l'égalité des chances en matière de santé est encouragée. Les expériences recueillies dans le cadre des programmes de prévention et de promotion de la santé ainsi que les résultats des études scientifiques constituent une large base de connaissances sur l'efficacité des mesures. Ces expériences et résultats ont servi de cadre de référence pour la définition des mesures.



Mesures

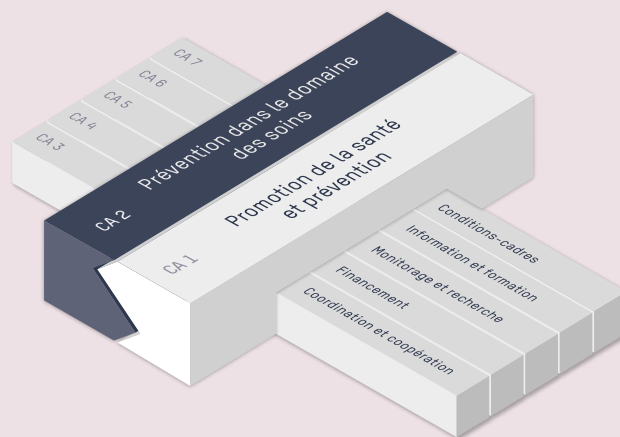
- 1.1 Développer la prévention du tabagisme et de l'abus d'alcool ainsi que la promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée.
- 1.2 Cibler spécifiquement les enfants et les adolescents ainsi que les adultes et les personnes âgées.
- 1.3 Présenter les facteurs de succès des programmes cantonaux de prévention.

Prévention dans le domaine des soins

Champ d'action 2 «Prévention dans le domaine des soins» de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

La prévention des MNT revêt une importance primordiale dans le domaine des soins : lorsque des personnes sont déjà malades ou qu'elles présentent des risques accrus de maladie, elles et leurs proches peuvent être soutenus grâce à des offres de prévention et de promotion de la santé adaptées à leurs besoins afin d'alléger l'évolution de la maladie. L'objectif est que leur état de santé, leur qualité de vie ainsi que leur participation à la vie sociale soient, même en cas de maladie, préservés le plus longtemps possible. Un ancrage durable de la prévention tout au long de la chaîne de prise en charge est donc nécessaire afin de réduire le risque de maladie, d'empêcher des complications et de diminuer le recours aux soins.

La prévention dans le domaine des soins est centrée sur l'individu. Elle favorise la mise en place de parcours de santé individualisés tout au long de la chaîne de prise en charge, en proposant du conseil et des soins intégrés. Elle renforce les interventions de prévention et favorise la coordination entre le système de santé, le système social et le cadre de vie de l'individu dans une approche inspirée du modèle biopsychosocial.



Mesures

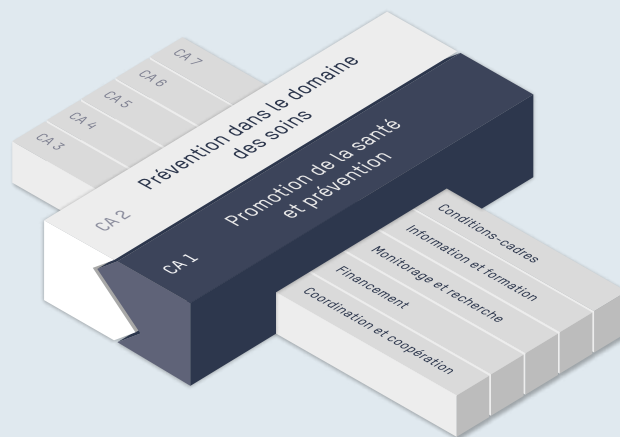
- 2.1 Élaborer les principes et les critères relatifs à la qualité.
- 2.2 Encourager les projets visant à renforcer la prévention dans le domaine des soins.
- 2.3 Assurer la formation postgrade et continue des professionnels de la santé.
- 2.4 Renforcer l'autogestion des personnes atteintes de maladies et de leurs proches.
- 2.5 Encourager l'utilisation des nouvelles technologies.

Prévention dans l'économie et le monde du travail

Champ d'action 1 « Promotion de la santé et prévention » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

Les conditions de travail sont essentielles pour favoriser l'adoption de styles de vie propices à la santé. Les approches et les instruments de la gestion de la santé en entreprise (GSE) permettent de sensibiliser les jeunes apprentis et les collaborateurs dans leur environnement de travail. La GSE a été mise en place dans de nombreuses entreprises ces dernières décennies. Les mesures dans ce domaine contribuent au développement d'exemples de bonnes pratiques, les rendant accessibles à d'autres entreprises. La collaboration entre les différents acteurs œuvrant dans la gestion de la santé en entreprise est améliorée, et la coordination nationale est assurée.

Par son offre de produits et de prestations, l'économie influence les conditions générales permettant aux individus de mener un style de vie favorable à la santé. Le dialogue avec l'économie a permis de concevoir une offre de produits et de prestations plus propices à la santé dans certains domaines, par exemple dans l'optique d'une alimentation équilibrée. Cet engagement volontaire de l'économie est davantage encouragé.



Mesures

- 3.1 Adapter l'instrument d'analyse du stress sur le lieu de travail FWS à des branches ou à des métiers spécifiques.
- 3.2 Développer l'offre FWS Apprentice pour les apprentis et les personnes qui dispensent une formation professionnelle.
- 3.3 Instaurer une collaboration institutionnelle dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise.
- 3.4 Développer la collaboration avec l'économie et faciliter les choix favorables à la santé.

II. Mesures transversales

Des mesures transversales interdisciplinaires contribuent à soutenir les principales mesures et à atteindre les objectifs de la stratégie MNT. Elles sont communes aux champs d'action « Coordination et coopération », « Financement », « Monitoring et recherche », « Information et formation » et « Conditions-cadres ».

A.

Groupe de mesures transversales

Coordination et coopération

B.

Groupe de mesures transversales

Financement

C.

Groupe de mesures transversales

Monitoring et recherche

D.

Groupe de mesures transversales

Information et formation

E.

Groupe de mesures transversales

Conditions-cadres



A. Coordination et coopération

A.1 Les acteurs MNT collaborent étroitement, travaillent en réseau et organisent chaque année une plateforme nationale d'échange.

PRINCIPAUX ACTEURS
Confédération (OFSP, OFSP0, OSAV, AFD, FPT)
CDS/Cantons

B. Financement

B.1 Utiliser les moyens financiers en fonction de la stratégie et faciliter le financement des projets axés sur plusieurs facteurs de risque.

B.2 Présenter les possibilités de financement des prestations de prévention.

PRINCIPAUX ACTEURS
Confédération (OFSP, OFAS, AFD, FPT)
CDS/Cantons

C. Monitoring et recherche

C.1 Mettre à disposition des connaissances scientifiques.

C.2 Conduire la recherche, le monitoring et les évaluations en relation avec la Stratégie alimentaire suisse et garantir le transfert des connaissances.

C.3 Évaluer les projets financés.

PRINCIPAUX ACTEURS
Confédération (OFSP, OSAV, Obsan, TPF)
PSCH

D. Information et formation

D.1 Informer et sensibiliser au sujet des facteurs de risque et de protection.

D.2 Sensibiliser les personnes socialement défavorisées.

D.3 Renforcer les compétences nutritionnelles de la population suisse.

PRINCIPAUX ACTEURS
Confédération (OFSP, OSAV)
Cantons
PSCH

E. Conditions-cadres

E.1 Soutenir les cantons dans l'application des bases légales.

E.2 Renforcer les conditions-cadres propices à la santé.

E.3 Défendre les intérêts et échanger des expériences ainsi que des connaissances au niveau international.

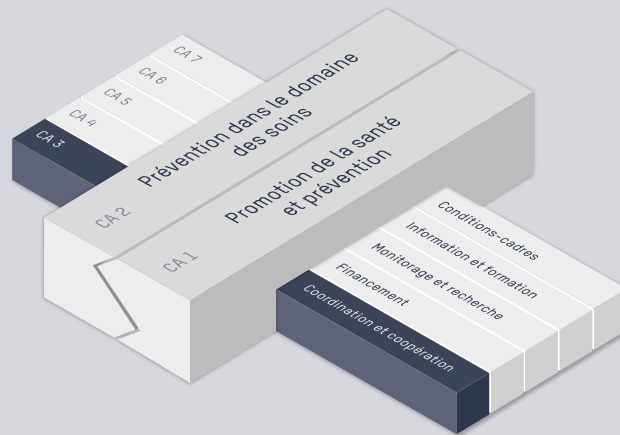
E.4 Améliorer la composition des aliments et promouvoir des repas équilibrés.

PRINCIPAUX ACTEURS
Confédération (ARE, OFROU, OFEV, OFSP, OFSP0, OFT, OFEN, OFS, OSAV, OFAG, BFEH, AFD, SECO)

Coordination et coopération

Champ d'action 3 « Coordination et coopération » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

La coordination et la coopération englobent la mise en réseau des différents acteurs ainsi que l'élaboration de formes de collaboration ciblées et contraignantes. Elles permettent le rapprochement mutuel des objectifs et des activités ainsi que la formulation de bases et d'orientations stratégiques communes afin de gagner en synergie et d'optimiser les effets.



Mesures

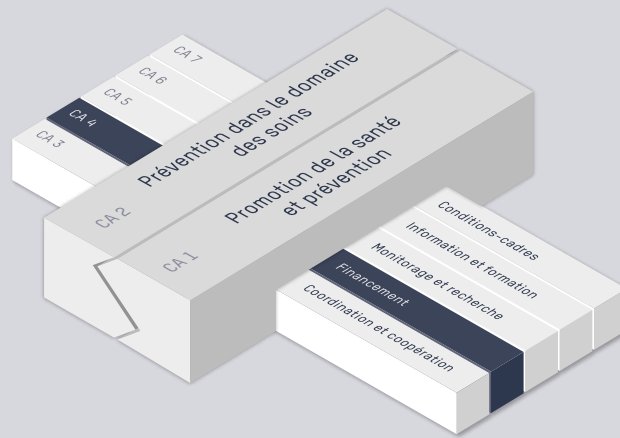
A.1

Les acteurs MNT collaborent étroitement, travaillent en réseau et organisent chaque année une plateforme nationale d'échange.

Financement

Champ d'action 4 « Financement » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

Une utilisation des moyens financiers en fonction de la stratégie et une utilisation efficace des ressources devront être assurées pour que les objectifs formulés par la stratégie MNT puissent être atteints. Un financement cohérent et bien coordonné par des engagements étatiques, de droit public ou de droit privé est indispensable à cet égard.



Mesures

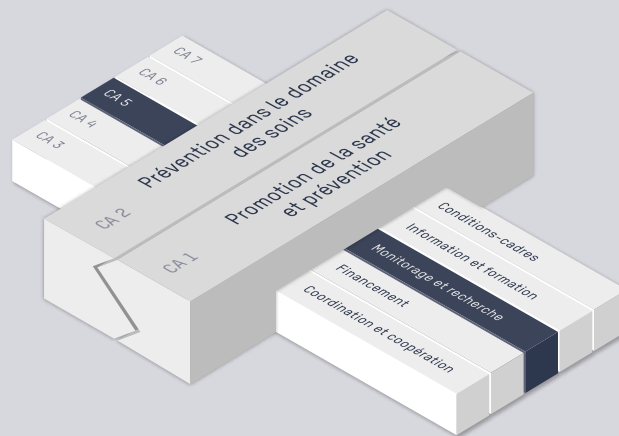
- B.1** Utiliser les moyens financiers en fonction de la stratégie et faciliter le financement des projets axés sur plusieurs facteurs de risque.
- B.2** Présenter les possibilités de financement des prestations de prévention.

Monitoring et recherche

Champ d'action 5 « Monitoring et recherche » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

Une politique de prévention des maladies non transmissibles fondée sur des données probantes requiert des bases scientifiques solides. Elle est encouragée par l'innovation et la recherche. Des projets pilotes peuvent ainsi être testés sur le plan régional ou pendant une durée limitée pour en déterminer l'effet avant de les implémenter à large échelle ou à long terme.

Un monitoring axé sur les objectifs de la stratégie constitue par ailleurs la base de vérification de la stratégie et de ses mesures, de leur adaptation à de nouveaux défis et de leur développement continu par la Confédération et les cantons.



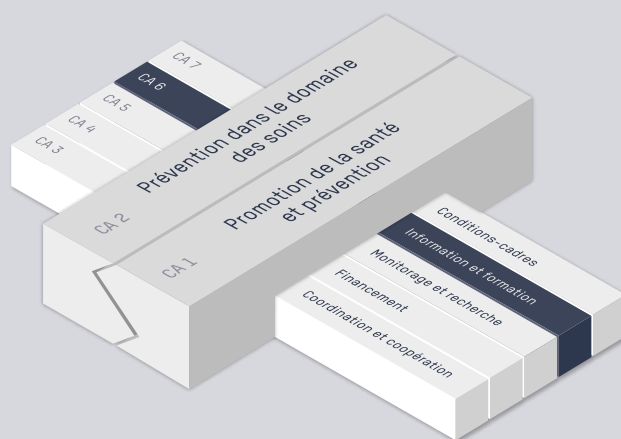
Mesures

- C.1** Mettre à disposition des connaissances scientifiques.
- C.2** Conduire la recherche, le monitoring et les évaluations en relation avec la Stratégie alimentaire suisse et garantir le transfert des connaissances.
- C.3** Évaluer les projets financés.

Information et formation

Champ d'action 6 « Information et formation » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

La population a besoin d'informations fiables, adaptées à l'âge et aux besoins de chacun, sur la santé, sa préservation et son rétablissement ainsi que sur les comportements préjudiciables ou bénéfiques à la santé. Il est essentiel que l'ensemble de la population, de même que les personnes en situation de vulnérabilité soient sensibilisés aux causes des maladies non transmissibles. Seule une personne bien informée peut-être en mesure de s'engager avec compétence en faveur de sa propre santé et de celle des autres. Les multiplicateurs tels que les enseignants ou les employeurs jouent un rôle décisif dans la transmission des connaissances.



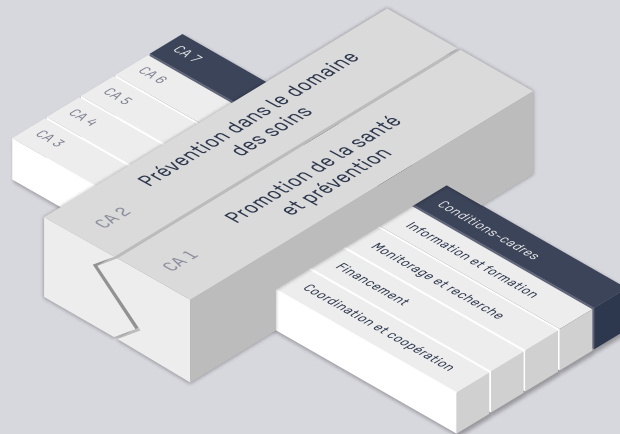
Mesures

- D.1** Informer et sensibiliser au sujet des facteurs de risque et de protection.
- D.2** Sensibiliser les personnes socialement défavorisées.
- D.3** Renforcer les compétences nutritionnelles de la population suisse.

Conditions-cadres

Champ d'action 7 « Conditions-cadres » de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)

Les conditions de vie, de travail et environnementales doivent être organisées de sorte à faciliter les choix des individus pour un comportement propice à la santé (« Make the healthy choice the easy choice »). Les mesures de prévention structurelle sont nombreuses. Elles incluent les réglementations légales, p. ex. la fixation des prix, la disponibilité et la publicité concernant les produits et les services nocifs pour la santé. D'autres mesures peuvent être concrétisées à travers l'engagement de l'économie (p. ex., code de conduite ou engagements volontaires en faveur d'aliments sains). Les milieux de vie peuvent par ailleurs être organisés de manière propice à la santé, p. ex. grâce à des pistes cyclables sûres et attrayantes, à la préservation des espaces naturels et de détente ou à une offre de repas équilibrés dans les cantines, sur le lieu de travail et dans les écoles. Le renforcement d'une politique multisectorielle de la santé et de l'égalité des chances dans le domaine de la santé contribue également à améliorer les conditions de vie.



Mesures

- E.1** Soutenir les cantons dans l'application des bases légales.
- E.2** Renforcer les conditions-cadres propices à la santé.
- E.3** Défendre les intérêts et échanger des expériences ainsi que des connaissances au niveau international.
- E.4** Améliorer la composition des aliments et promouvoir des repas équilibrés.



Égalité des chances en matière de santé

L'inégalité sociale, autrement dit la répartition inégale des ressources matérielles et immatérielles dans une société, a une grande influence sur la santé et, donc, sur les chances de vie. La répartition des ressources et des problèmes de santé est souvent définie en fonction de caractéristiques verticales comme l'éducation, le statut professionnel, le revenu et la fortune. D'autres facteurs peuvent être source d'inégalités sociales, comme le genre, l'orientation ou l'identité sexuelle, le contexte migratoire, le statut de séjour, l'appartenance religieuse, le contexte linguistique, l'état civil et la région de résidence (caractéristiques horizontales). Les personnes qui sont exposées à des difficultés en raison de caractéristiques verticales ou horizontales, combinées ou non, et qui disposent de peu de ressources pour y faire face sont dites socialement défavorisées. Plus les difficultés d'une personne l'emportent sur ses ressources, plus son état de santé est mauvais. Les facteurs sociaux peuvent ainsi avoir une incidence déterminante sur l'état de santé d'une personne et engendrer une inégalité des chances en matière de santé.

Assurer l'égalité des chances dans le domaine de la santé signifie qu'une large majorité de personnes disposent des mêmes possibilités de promotion, de préservation et, si nécessaire, de rétablissement de leur santé. Un accès approprié et à bas seuil à la promotion de la santé, à la prévention, aux traitements, aux soins et à la prise en charge avec une grande qualité des traitements doit ainsi être favorisé pour tous, si besoin grâce à des mesures spécifiques.

S'alignant sur la stratégie de l'OMS « Santé pour tous », la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé de 1986 et les stratégies du Conseil fédéral « Santé2020 » et « Santé2030 », la stratégie MNT s'est fixé pour objectif de réduire l'inégalité en matière d'accès à la promotion de la santé, à la prévention et aux soins médicaux et d'améliorer l'égalité des chances dans le domaine de la santé. Ce principe, important pour toutes les phases de la vie, doit être pris en compte lors de la planification et de la mise en œuvre des mesures dans les trois groupes de mesures de la stratégie MNT.



Phase de la vie « Enfance et adolescence »

Les expériences durant l'enfance et l'adolescence sont déterminantes pour le développement et la santé à l'âge adulte. Un démarrage dans un cadre de vie favorable à la santé est donc important pour tous les enfants. Les adolescents sont confrontés à une phase exigeante et doivent surmonter d'importantes évolutions physiques, émotionnelles et sociales jusqu'à l'âge adulte. Leurs limites sont alors éprouvées. Ils devraient, si possible, traverser cette période sans préjudice durable. Mais cette phase doit également leur permettre d'apprendre les bases d'un style de vie propice à la santé. Les conditions-cadres devraient être organisées de manière à renforcer les compétences en matière de santé et les comportements favorables à la santé des enfants et des adolescents.

Il faudrait par exemple promouvoir des chemins plus sûrs pour les écoliers ou des repas équilibrés dans les écoles ainsi que des offres attrayantes d'activité physique.

Des mesures MNT pour la phase de la vie « Enfance et adolescence » sont prévues dans les trois groupes de mesures. La majeure partie des enfants et des adolescents n'a pas de problèmes de santé. Pour cette raison, l'accent relatif à cette phase de la vie est situé dans le groupe de mesures « Promotion de la santé et prévention destinées à la population ». Les mesures figurant dans « Prévention dans l'économie et le monde du travail » sont complétées par une mesure visant à promouvoir la santé dans la formation professionnelle.



Phase de la vie « Vieillesse »

Le risque de souffrir d'une ou de plusieurs MNT augmente avec l'âge. Par ailleurs, les événements significatifs dans l'existence (événements critiques) se multiplient à la vieillesse : la sortie de la vie active, la perte du conjoint, et parfois la pauvreté ou l'isolement social constituent un risque pour la santé physique et psychique. Des mesures de promotion de la santé et de prévention à la vieillesse visent donc à préserver la santé et, partant, l'autonomie et la qualité de vie et à prévenir le handicap et la nécessité de soins. L'évolution démographique place le système de santé face à des défis de taille. Une bonne interaction entre les acteurs est donc importante.

Les mesures MNT concernant la vieillesse se retrouvent dans les trois groupes de mesures. Étant donné qu'une part plus importante de la population âgée présente un risque accru de tomber malade ou souffre déjà d'une MNT par rapport à l'ensemble de la population, l'accent est mis sur les groupes de mesures « Promotion de la santé et prévention destinées à la population » et « Prévention dans le domaine des soins ». La qualité de vie devrait être ainsi améliorée et la nécessité de soins diminuée.



Phase de la vie « Age adulte »

La pression sociale et professionnelle dans un environnement économique et social complexe ainsi que la responsabilité familiale font notamment partie des défis inhérents à l'âge adulte. Des comportements établis, p. ex. un style de vie sédentaire, le manque d'activité physique, de mauvaises habitudes alimentaires, le tabagisme ou une consommation excessive d'alcool, voire des accidents peuvent déboucher sur des maladies non transmissibles. Les mesures de promotion de la santé, de prévention et de détection précoce visent à soutenir les personnes pour qu'elles maîtrisent mieux ces défis, à les prévenir des situa-

tions à risque et à leur fournir les instruments nécessaires à un style de vie propice à la santé. Les adultes ne sont pas uniquement considérés comme groupe cible des mesures de prévention et de promotion de la santé, mais aussi comme multiplicateurs et exemples pour autrui.

Les mesures MNT concernant l'âge adulte se retrouvent dans les trois groupes de mesures. L'accent est toutefois mis sur les groupes de mesures « Promotion de la santé et prévention destinées à la population » et « Prévention dans l'économie et le monde du travail ».

